



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
jeudi 11 décembre 2025



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

Eric BERDOATI

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président
~~Mireille GUEZENEC~~
Jean-Claude TREMINTIN
Virginie RECHAIN
~~Diane MICHOUDET~~
Nicolas PUJOL
~~Rafael MAYCHMAZ~~
~~Alain MONTET~~

Les Représentants des associations :

Gérald AUTIER
Claude BOGACZ
~~Isabelle GANCZ~~
Vincent NOEL
Catherine PERRAudeau
Henri ROISIN
Gisèle THOMAS
Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON
Diane MICHOUDET à Nicolas PUJOL
Rafael MAYCHMAZ à Jean-Claude TREMINTIN
Isabelle GANCZ à Catherine PERRAudeau

Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé
Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature contrats, participations financières et cotisations des seniors aux activités	4
2. Aide Sociale Légale	6
D. QUESTIONS DIVERSES	6
1. Travailleurs Sociaux.....	6
2. Croix-Rouge.....	6
3. Autre.....	7



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N°77 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 13 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

1. Signature contrats, participations financières et cotisations des seniors aux activités

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

N° 78 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'entreprise « Art et Végétal Paris », 192 rue de Tolbiac, 75013 PARIS, représentée par Madame Morgane AMOUZGAR-JANANI, Présidente : dix cours d'Art Floral d'une durée de 6 heures chacun, seront proposés en 2026 aux seniors (les séances s'effectueront principalement au sein de l'Espace d'animation des Coteaux – place Santos Dumont, et pourront être parfois délocalisées par exemple au marché de Rungis, au Carré – 3 bis rue d'Orléans ou dans la salle où se déroulera le Repas de l'Amitié – 4 rue des Ecoles). Le coût de chacun des cours d'Art Floral s'élèvera pour l'année 2026 à 600,00 € TTC (SIX CENT EUROS TTC) payés sur présentation de factures après chacune des prestations.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 79 : DECIDE de maintenir le montant de la participation financière annuelle demandée aux seniors qui participeront aux cours d'art floral au sein de l'Espace d'animation des Coteaux à 37,00 € (TRENTE-SEPT EUROS) par personne pour l'année 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Gérald AUTIER demande qui finance l'achat des fleurs pour cet atelier ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** : le CCAS par le biais, entre autres, des participations financières versées par les seniors lors de leurs inscriptions aux séances.

N° 80 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'UAS SAINT-CLOUD, 33 Quai Carnot, 92210 SAINT-CLOUD, représentée par Monsieur Jean-Paul CINQUILLI, Président: Vingt-huit cours de gymnastique d'une durée de 1 heure chacun, seront proposés en 2026 aux seniors au sein de l'Espace d'animation des Coteaux. Le coût de chacun des cours de gymnastique d'une durée de 1 heure, s'élèvera pour l'année 2026 à 62,00 € TTC (SOIXANTE-DEUX EUROS TTC) payés sur présentation de factures semestrielles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vincent NOEL précise qu'il existe d'autres cours de gymnastique dispensés à Saint-Cloud : par la Croix-Rouge, à l'ECLA...

➤ **Jean-Claude TREMINTIN** souligne que les professeurs de l'UAS sont formés à la gymnastique douce destinée aux seniors, et qu'ainsi, leurs cours sont parfaitement adaptés à ce public.



N° 81 : DECIDE de maintenir le montant de la cotisation annuelle demandée aux seniors qui participeront aux cours de gymnastique au sein de l'Espace d'animation des Coteaux à 58,00 € (CINQUANTE-HUIT EUROS) par personne pour l'année 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Jean-Claude TREMINTIN s'étonne du ratio « participation financière demandée aux seniors (58€ / an) / coût des cours pour le CCAS (62€ X 28 cours = 1736€).

➤ **Jean-Christophe PIERSON** explique que chaque cours est limité à 16 participants maximum. Davantage de seniors s'inscrivent à cette prestation et acquittent la cotisation annuelle, permettant ainsi un turn-over parmi les participants.

N° 82 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration, à signer un contrat avec l'Auto-entrepreneuse Madame Céline DE RIVIERES, 86 avenue du Maréchal Foch – 92210 SAINT-CLOUD pour seize ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique d'une durée de deux heures chacun (soit 32 heures) ; ces ateliers seront proposés en 2026 aux seniors qui participent à l'activité Cyber au sein de l'Espace d'animation des Coteaux. Le coût de chacun des ateliers d'initiation et de perfectionnement à l'informatique s'élèvera à 110,00 € exonéré de TVA (CENT-DIX-EUROS exonéré de TVA), payé sur présentation de factures mensuelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vincent NOEL explique que d'autres ateliers « informatique » existent à Saint-Cloud, notamment à la Maison de l'Amitié.

➤ **Catherine PERRAUDEAU** précise que la Maison de l'Amitié accompagne les usagers dans leurs démarches administratives-numériques, mais ne dispense pas de formation « informatique ».

Jean-Claude TREMINTIN souligne l'augmentation des démarches administratives à mener « en ligne » et la complexité croissante que cela représente pour les seniors.

N° 83 : DECIDE de maintenir le montant de la cotisation annuelle demandée aux seniors pour l'activité CYBER à 62 € (SOIXANTE-DEUX EUROS) par personne pour l'année 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Gérald AUTIER demande combien de personnes sont inscrites?

➤ **Sylvie SOIRAT** : de 30 à 40 personnes.

A l'issue de ces délibérations concernant les activités proposées au sein de l'Espace d'animation des Coteaux, **Jean-Christophe PIERSON** informe les membres du Conseil d'Administration, qu'après le renouvellement des membres de cette instance suite aux Elections Municipales 2026, une nouvelle visite de la structure sera proposée.

N° 84 : AUTORISE Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat de mise à disposition de Chèques d'Accompagnement Personnalisé « Ticket Service », pour le maintien de ce dispositif d'aide, avec la Société « EDENRED FRANCE » dont le siège social est situé, 16 rue François ORY – 92120 MONTROUGE, représentée par Monsieur Julien BLANCO, Directeur National des Ventes Secteur Public.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Vincent NOEL demande si les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) non utilisés en fin d'année sont rendus au fournisseur ?

➤ **Sylvie SOIRAT** répond par l'affirmative et précise que la valeur de ces CAP est alors remboursée au CCAS.



2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N°85 : prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en Etablissement d'Accueil Médicalisé .

[La délibération est adoptée à l'unanimité](#)

N°86 et 87 : prises en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

[Les délibérations sont adoptées à l'unanimité](#)

N°88 : renouvellement de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

[La délibération est adoptée à l'unanimité](#)

Jean-Claude TREMINTIN demande si ces dossiers d'Aide Sociale à l'hébergement sont suivis par le CCAS après leur présentation au Conseil d'Administration, ou s'ils le sont par le Conseil Départemental ? Qui décide d'un accord ou d'un refus ?

➤ **Sylvie SOIRAT** répond que ces dossiers sont envoyés au Conseil Départemental qui est instructeur et décisionnaire.

Vincent NOEL demande quels sont les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de ces prises en charge par le Conseil Départemental ?

➤ **Sylvie SOIRAT** explique que la décision du Conseil Départemental est prise pour chaque dossier en fonction des revenus de l'usager et du coût de son placement en établissement. Le Conseil Départemental ne se réfère pas à un plafond de ressources.

Jean-Claude TREMINTIN demande si ces prise en charge ont cours pour tout type de placements, que ce soit en EHPAD ou en Résidence Autonomie ?

➤ **Sylvie SOIRAT** répond par l'affirmative.

Jean-Christophe PIERSON rappelle qu'au sein des Résidences Autonomie « Les Heures-Claires » et « Les Jours-Heureux », un certain nombre de places est habilité « Aide Sociale ».

Il souligne une nouvelle fois la qualité des rénovations effectuées aux Heures-Claires, intérieurs (salles de bain) comme extérieurs. Une réelle plus-value a ainsi été apportée aux logements de cette résidence (studio, studio jumelé, F2).

D. QUESTIONS DIVERSES

1. Travailleurs Sociaux

Jean-Christophe PIERSON déplore l'absence totale à cette séance de dossiers présentés par des Travailleurs Sociaux. Néanmoins, plusieurs dossiers avaient été présentés lors du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 13 novembre, il convient donc de maintenir financièrement la possibilité de délivrer des aides.

2. Croix-Rouge

Claude BOGACZ confirme, par manque d'un successeur, la fermeture en fin de semaine prochaine de la distribution alimentaire.

Des Chèques d'Accompagnement Personnalisé devraient être mis à disposition des bénévoles, à charge pour eux d'évaluer à quels usagers les délivrer en cette fin d'année. Sans doute, les bénéficiaires constants des distributions alimentaires en seront-ils bénéficiaires en priorité.



Claude BOGACZ demande s'il peut continuer à siéger au sein du Conseil d'Administration, en précisant qu'il reste membre de la Croix-Rouge ?

➤ **Sylvie SOIRAT** répond qu'en tant que représentant de la Croix-Rouge, il peut tout-à-fait continuer à siéger au sein de l'instance.

Catherine PERRAUDEAU demande si des colis de fin d'année ont été remis par le CCAS aux seniors cette année car elle ne se rappelle pas qu'une délibération ait été prise en ce sens ?

➤ **Jean-Christophe PIERSON** explique que cette « distribution » a été réalisée cet après-midi en salle des Mariages, et que les seniors n'ayant pas pu s'y rendre pourront venir chercher leur colis au CCAS.

La remise de ces colis gastronomiques de fin d'année ne fait pas l'objet d'une délibération, mais est mentionnée lors de la présentation du Budget. Il est notamment précisé que le bénéfice de ces colis est soumis à condition de revenus.

Claude BOGACZ souligne que le surplus de colis, non remis à des usagers, ne pourra pas cette année être proposé à la Croix-Rouge.

3. Autre

Gisèle THOMAS explique voir chaque matin une femme mendier, à proximité immédiate du Monoprix. Cette personne ne parlerait pas français et n'aurait pas de titre de séjour. Elle l'a orientée vers le CCAS, mais ne pense pas qu'elle s'y soit rendue.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit, contraintes par la date des élections municipales 2026 :

- **Jeudi 15 janvier 2026**, salle des Conseillers à 18 heures : séance traditionnelle
- **Jeudi 19 février 2026**, salle des Conseillers à 18 heures : rapport d'orientation budgétaire + séance traditionnelle
- **Mardi 10 mars 2026, salle des Mariages** à 18 heures : vote du budget + séance traditionnelle

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 45.